

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 MARS 2024 À 19H30
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. Benoît KIEFFER
PROCES-VERBAL

Convocation adressée le : 28 Février 2024

Nombre de conseillers élus : **29**

Mmes et MM. les Adjoints

Lisiane SPELETZ-HEIM – Marie-Madeleine CHRISTEN – Mélanie MICHAU – Joël OLIGER – John PIERROT

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Jacques HELMER – Cindy GROSS – Cathy SCHWARTZ – Stava BOUHADJERA

Mmes et MM. les Conseillers

Zakia CHABOUNIA – Virginie GODART – Irène NOMINE – Lionel GERLING – Cécile LANTONNET – Francis VOGT – Josiane NOMINE – Michel MARTIAL – Christiane SCHMITT – Erika DELPLANCKE

Membres excusés : Véronique SCHNELL – Murat AKSU – Arnaud SCHWARTZ – Alexandre WOLF – Pascal LEICHTNAM

Procurations : Véronique SCHNELL à Cathy SCHWARTZ – Murat AKSU à Lisiane SPELETZ-HEIM – Arnaud SCHWARTZ à Jacques HELMER – Alexandre WOLF à Benoît KIEFFER – Pascal LEICHTNAM à Erika DELPLANCKE

Membres absents : Jean-Paul EITEL (jusqu'au point 2024_030) – François HUVER – Dorian GAENG – Christiane GAENG

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur Général des Services
Madame Catherine BONIGEN, Directrice du Service Financier

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux. A l'ouverture de séance, 20 conseillers municipaux étant présents, 5 conseillers municipaux ayant donné procuration et 3 conseillers municipaux étant absents, Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification sur les points suivants :

DELIB. N° 2024_032

Approbation du compte administratif 2023 du budget principal

(dépôt sur table des pages n°57, 58, 59 et 60 au format paysage pour faciliter la lecture du tableau) + (dépôt sur table tableau CA BP section de fonctionnement)

DELIB. N° 2024_035

Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Golf

(dépôt sur table des pages n°18, 19 et 20 au format paysage pour faciliter la lecture du tableau) + (dépôt sur table tableau CA Golf - section de fonctionnement)

DELIB. N° 2024_038

Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Citadelle

(dépôt sur table tableau CA Citadelle - section de fonctionnement)

DELIB. N° 2024_041

Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Lofissement

(dépôt sur table des pages n°18, 19 et 20 au format paysage pour faciliter la lecture du tableau)

DELIB. N° 2024_049

Approbation du règlement budgétaire et financier

(dépôt sur table des pages actualisées du règlement budgétaire et financier qui complète le point)

DELIB. N° 2024_051

Définition des rythmes scolaires dans les écoles primaires de la commune pour les années scolaires 2024-2027

(dépôt sur table des résultats de l'enquête sur les rythmes scolaires 2024-2027 qui complète le point)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de :

- Madame Albertine JACOBY, ancienne conseillère municipale
- Monsieur Gilbert BURTIN, ancien conseiller municipal
- Monsieur Christian BIACHE

Minute de silence

DELIB. N° 2024_026

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Mélanie MICHAU pour assurer le secrétariat de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- **de désigner** Madame Mélanie MICHAU secrétaire de séance.

DELIB. N° 2024_027

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et ayant assisté à la séance du 30 janvier 2024 d'arrêter le procès-verbal tel que présenté.

DELIB. N° 2024_028

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L 270,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 1 en date 4 juillet 2020 portant installation dudit Conseil,

Vu la démission de la fonction de conseiller municipal de Monsieur Charles BERNHARDT,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Madame la Sous-Préfète de Sarreguemines de cette démission,

Considérant qu'aux termes de l'article L 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Vu la lettre en date du 6 février 2024 de Monsieur le Maire à Monsieur Alexandre WOLF, lui proposant le poste de conseiller municipal vacant ;

Considérant que Monsieur Alexandre WOLF a accepté cette fonction ;

Monsieur le Maire précise que Monsieur WOLF est excusé pour la séance et lui a donné procuration.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- **De prendre acte** de l'installation de Monsieur Alexandre WOLF en qualité de conseiller municipal ;
- **De prendre acte** de la modification du tableau du Conseil municipal, joint en annexe.

DÉPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
SARREGUEMINES

COMMUNE :
BITCHE

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	KIEFFER BENOIT	22/05/1969	04/07/2020	24
Première adjointe	Mme	SPELETZ - HEIM LISIANE	19/02/1980	04/07/2020	24
2 ND adjointe	Mme	CHRISTEN MARIE-MADELEINE	10/03/1952	04/07/2020	24
3 ^{ème} adjoint	M.	EITEL JEAN-PAUL	29/11/1955	04/07/2020	24
4 ^{ème} adjointe	Mme	MICHAU MELANIE	27/05/1978	04/07/2020	24
5 ^{ème} adjoint	M.	OLIGER JOEL	20/05/1973	04/07/2020	24
6 ^{ème} adjointe	Mme	SCHNELL VERONIQUE	18/06/1966	04/07/2020	24
7 ^{ème} adjoint	M.	PIERROT JOHN	04/07/1964	13/11/2022	19
Conseillère	Mme	CHABOUNIA ZAKIA	05/02/1954	28/06/2020	885
Conseiller délégué	M.	HELMER JACQUES	29/06/1954	26/06/2020	885
Conseillère déléguée	Mme	SCHWARTZ CATHY	28/08/1956	28/06/2020	885
Conseiller	M.	HUVER FRANCOIS	05/10/1957	28/06/2020	885
Conseiller délégué	M.	BOUHADJERA STAVA	28/10/1965	28/06/2020	885
Conseillère	Mme	GAENG CHRISTIANE	01/11/1968	07/08/2022	885
Conseiller	M.	AKSU MURAT	25/07/1974	28/06/2020	885
Conseillère déléguée	Mme	GROSS CINDY	30/05/1977	28/06/2020	885
Conseillère	Mme	GODART VIRGINIE	08/08/1984	28/06/2020	885
Conseiller	M.	GAENG DORIAN	02/09/1985	28/06/2020	885
Conseiller	M.	SCHWARTZ ARNAUD	08/12/1992	21/12/2022	885
Conseillère	Mme	NOMINE IRENE	02/03/1948	17/04/2023	885
Conseiller	M.	GERLING LIONEL	27/05/1972	24/11/2023	885
Conseillère	Mme	LANTONNET CECILE	29/10/1983	05/01/2024	885
Conseiller	M.	WOLF ALEXANDRE	04/01/1974	06/02/2024	885
Conseiller	M.	MARTIAL MICHEL	13/02/1956	28/06/2020	447
Conseillère	Mme	SCHMITT CHRISTIANE	24/11/1956	28/06/2020	447
Conseiller	M.	VOGT FRANCIS	25/02/1961	28/06/2020	447
Conseillère	Mme	NOMINE JOSIANE	29/10/1965	28/06/2020	447
Conseiller	M.	LEICHTNAM PASCAL	24/04/1967	28/06/2020	328

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

DELIB. N° 2024_029

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre de la commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité

Vu la délibération n° 6 du 30 juillet 2020 relative à la constitution des commissions communales,

Considérant la démission de sa fonction de conseiller municipal de Monsieur Charles BERNHARDT, membre de la commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité, acceptée par Monsieur le Maire le 6 février 2024,

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre pour siéger au sein de la commission des travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur John PIERROT membre de de la commission des travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité, en remplacement de Monsieur Charles BERNHARDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- **de désigner** Monsieur John PIERROT membre de de la commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité.

DELIB. N° 2024_030

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre de la commission des finances

Vu la délibération n° 6 du 30 juillet 2020 relative à la constitution des commissions communales,

Considérant la démission de la fonction de conseiller municipal de Monsieur Charles BERNHARDT acceptée par Monsieur le Maire le 6 février 2024, membre de la commission des Finances,

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre de la commission des finances.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame Cindy GROSS membre de de la commission des finances, en remplacement de Monsieur Charles BERNHARDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- de désigner Madame Cindy GROSS membre de de la commission des finances.

DELIB. N° 2024_031

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Monsieur le Maire demande à Madame SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Monsieur EITEL entre en séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget principal du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION _ Budget principal

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	4 162 066,89	4 421 736,99	5 960 613,31	6 646 036,95	10 122 680,20	11 067 773,94
Résultats de l'exercice		259 670,10		685 423,64		945 093,74
Résultats reportés	365 141,94			236 286,02	365 141,94	236 286,02
TOTAUX CUMULES	4 527 208,83	4 421 736,99	5 960 613,31	6 882 322,97	10 487 822,14	11 304 059,96
RESULTATS DEFINITIFS	105 471,84			921 709,66		816 237,82

La Commission des Finances, réunie le 4 mars 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Monsieur VOGT demande si les détails seront donnés lors de la présentation du compte administratif.

Madame SPELTZ-HEIM confirme. Elle rappelle que le compte de gestion est la synthèse du service de gestion comptable de Sarreguemines et doit, réglementairement, être soumis aux voix avant le compte administratif. Elle donnera des détails sur les comptes lors des présentations des différents comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	5	1

Contre : Francis VOGT- Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT
Erika DELPLANCKE (Procurateur de Pascal LEICHTNAM)

Abstention : Michel MARTIAL

- **d'approuver** le compte de gestion du budget principal du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.